



Ligne directe : 514.847.4805
mhivon@ogilvyrenault.com

EXPÉDIÉ PAR COURRIEL
SOUS TOUTES RÉSERVES

Montréal, le 4 novembre 2010

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Bureau 225
800, Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Phase 2 – Demande du Transporteur afin de modifier ses Tarifs et Conditions des services de transport
Dossier : R-3669-2008, phase 2
Notre dossier : 00378415-0229

Chère Me Dubois,

Nous faisons suite aux dernières correspondances de Me Dominique Neuman, des 29 octobre et 1^{er} novembre dernier, de même qu'à la lettre de Me Geneviève Paquet du 29 octobre 2010 et celle de Me Paule Hamelin du 3 novembre 2010.

Dans un premier temps, le Transporteur s'interroge sur l'intention du GRAME de vouloir traiter du thème 4 portant sur les services de compensation des écarts de réception et de livraison, la Régie ayant déjà conclu qu'il n'y avait pas matière à reconnaître son intérêt à participer à « l'examen des modalités d'application et d'implantation de l'approche retenue quant au prix de référence applicables pour ces services » (Décision D-2009-051, par. 14). Nous rappelons cette décision au GRAME et présumons de sa volonté de s'y conformer et d'agir dans le champ d'intervention défini par la Régie.

Dans un second temps, le Transporteur tient également pour acquis qu'aucune nouvelle preuve ne sera faite par les intervenants, ces derniers ayant eu jusqu'au 23 septembre 2010 pour compléter leur preuve, mis à part EBMI qui avait jusqu'au 28 septembre pour ce faire.

Nous espérons le tout conforme et nous vous prions d'agr er, ch re Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingu s.



Marie-Christine Hivon

MCH/cr

c.c. Me Jean Morel, Hydro-Qu bec Trans nergie
Intervenants, R-3669-2008, phase 2
Mes Marie-Christine Hivon et Catherine Martel, Ogilvy Renault